



Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle

Rapport annuel 2019

> Synthèse locale assainissement

PERIMETRE DE WASSELONNE ET ENVIRONS





VOTRE COMMISSION LOCALE

CARTE D'IDENTITE DE VOTRE COMMISSION LOCALE

Nom : PERIMETRE DE WASSELONNE ET ENVIRONS

Domaine : Assainissement

Intégration du périmètre : **01/01/2008**

Membre du SDEA depuis : **09/12/1998**

Nombre de communes : 3

Nombre de délégués : 4

Vos usagers

➤ **2 633** abonnés

➤ **7 454** habitants desservis

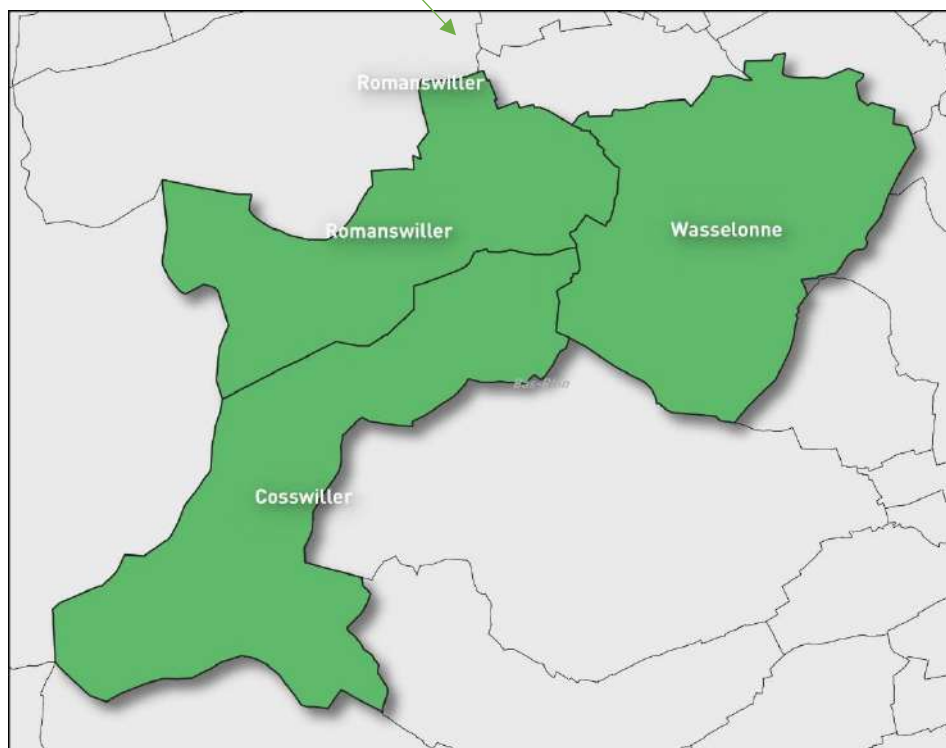
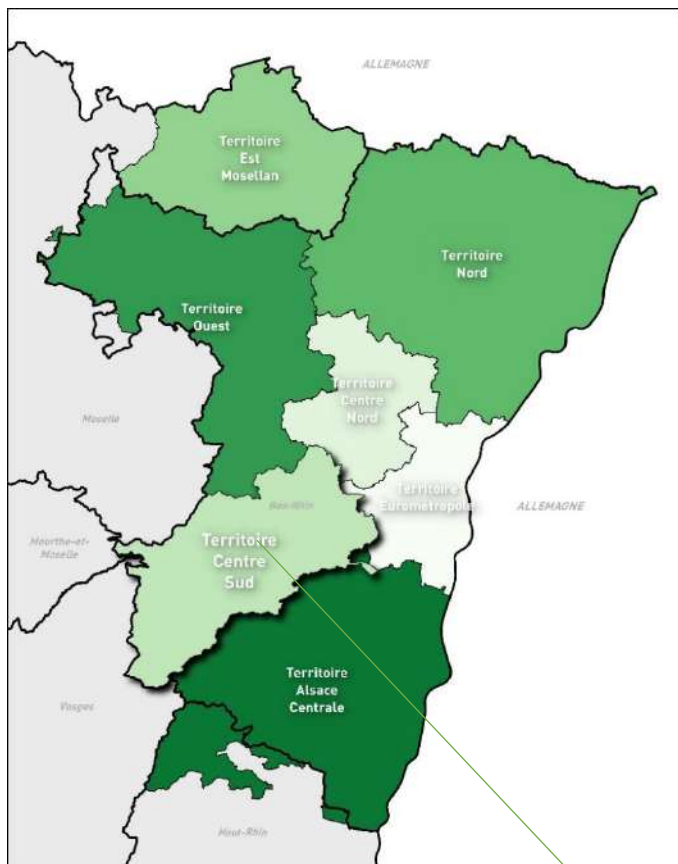
Vos volumes

➤ **363 126** m³ assainis

➤ **138** m³ assainis/abonné/an

Territoire : TERRITOIRE CENTRE SUD

Centre et Antenne de rattachement : **Schiltigheim**



**VOTRE PRÉSIDENT EN 2019**

Marcel HAEGEL

Les 5 dernières années ont été marquées par des adhésions croissantes pour le petit cycle de l'eau en provenance de collectivités précédemment en régie locale ou en DSP, et par la montée en puissance depuis 2016 du grand cycle de l'eau qui démontrent la valeur ajoutée de l'outil SDEA et l'importance de conjuguer mutualisation et proximité.

Désormais acteur sur l'ensemble du cycle de l'eau, le SDEA intervient sur les sujets liés à l'eau sous toutes ses formes. La gestion du cycle de l'eau par le SDEA permet de disposer d'une vision globale et intégratrice de toutes les composantes existantes. Le SDEA est à l'interface de nombreuses politiques et enjeux de territoires plus globaux avec les intercommunalités.



Afin de conforter cette vision transversale et intégrée de la gestion de l'eau, et afin de préparer le SDEA du futur, des adaptations statutaires ont été validées par l'Assemblée Générale le 11 décembre 2019 après concertation et enrichissement avec les instances locales et territoriales, ainsi qu'avec l'Eurométropole et la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Cette évolution statutaire pose pour la prochaine mandature d'une part, le principe de maintenir le lien communal gage de proximité et de disposer pour les périmètres intégrés d'un délégué par commune représentant les 3 domaines de compétences du SDEA et d'autre part, la création de Conseils Territoriaux de bassin versant différenciés du petit cycle de l'eau disposant de pouvoirs délibératifs propres.

VOTRE PATRIMOINE

CARACTÉRISTIQUES DES OUVRAGES

- 1 station d'épuration
- 5 bassins d'orage
- 36 déversoirs d'orage
- 2 stations de pompage
- 70,31 km de réseaux communaux
- 2,51 km de réseaux intercommunaux
- 2 082 bouches d'égout

Wasselonne

CAPACITE	
m ³ /jour	Equiv-hab
5520	9833

Indicateurs de performance	2017	2018	2019
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	96	96	96
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	98 %	99 %	99 %

VOS DONNÉES FINANCIÈRES

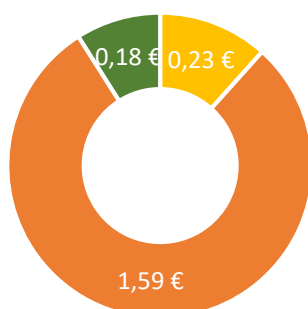
PRIX DE VOTRE ASSAINISSEMENT

Retrouvez ci-dessous les éléments constitutifs du prix de l'eau sur votre périmètre.

Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³ norme INSEE

- Part fixe : **54,00 € HT/an**
- Part variable : **1,14 € HT le m³**
- Redevance assainissement du périmètre : **1,59 € HT par m³ pour 120 m³**
- Prix du service assainissement, redevances Agence de l'Eau et TVA comprises : **2,00 € TTC par m³ pour 120 m³**

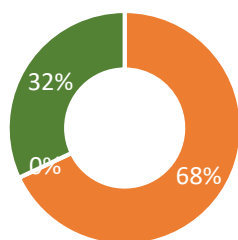
Prix de l'assainissement par m³ pour 120 m³



- Redevance modernisation
- Redevance assainissement
- TVA 10%



Affectation pour 100 € de recette

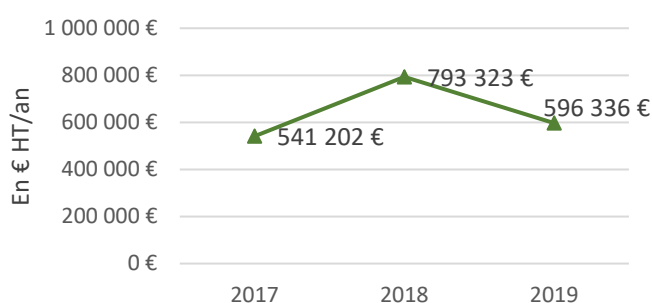


- Dépenses d'exploitations
- Remboursement de la dette
- Autofinancement

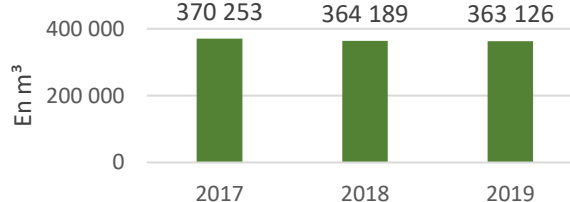
Evolution des tarifs de l'assainissement



Montant des investissements



Evolution des volumes assujettis à la redevance assainissement



Le niveau d'autofinancement du Périmètre de Wasselonne et Environs a permis depuis plusieurs années la réalisation d'investissements conséquents avec niveau tarifaire stable (1,59 € HT/m³ pour une facture 120 m³).

En 2019, l'autofinancement dégagé a diminué, tout en se maintenant à un niveau très satisfaisant de 32 %, ceci du fait, d'une part, de l'effet ciseau attendu des évolutions défavorables conjuguées des dépenses d'élimination des boues, en hausse, et de la prime pour épuration AERM, en baisse progressive jusqu'à sa disparition en 2024, et d'autre part de recettes d'exploitation moindres notamment en termes de participations de tiers et PAC.

La programmation pluriannuelle concernant les bassins de pollution pourra se poursuivre avec le niveau d'autofinancement dégagé par le périmètre tout en nécessitant un recours prévisionnel à l'emprunt (pas d'encours de la dette à ce jour).

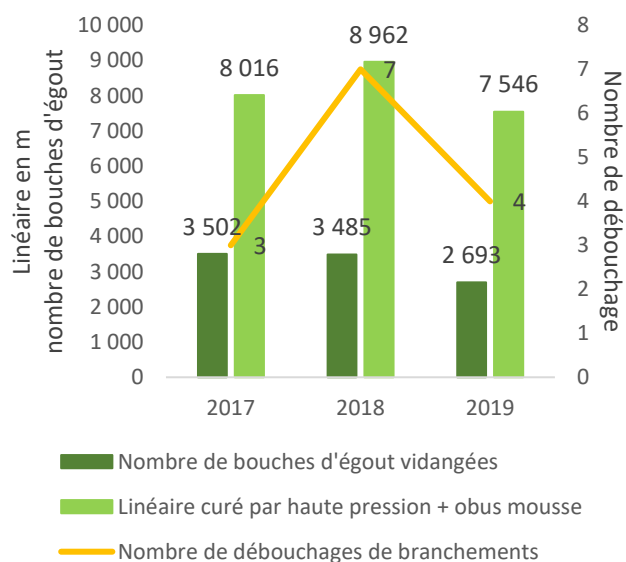
Indicateurs financiers	2017	2018	2019
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0 an	0 an	0 an
Capital restant dû	0 €	0 €	0 €
Taux d'impayés sur factures d'eau de l'année précédente	2,94 %	1,92 %	ND
Montant des abandons de créances	1 188 €	417 €	1 961 €
Taux de réclamations global	0,34 ‰	0,15 ‰	0,25 ‰

Pour plus d'informations sur les redevances, vous pouvez consulter la note d'information annuelle de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse sur <http://www.eau-rhin-meuse.fr>

VOS RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOS RÉSEAUX

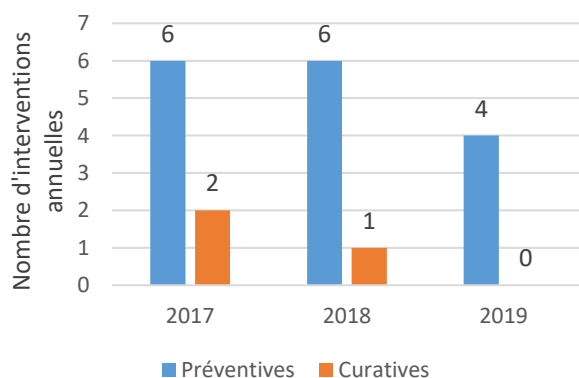
➤ L'entretien des réseaux communaux et intercommunaux



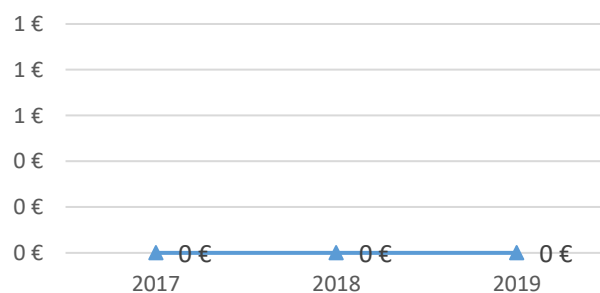
CHIFFRES CLÉS

- **67,4** tonnes de sables extraits du réseau
- **7,55** km de réseaux curés
- **10,28** % taux de curage
- **1** nettoyage de station de pompage
- **2 693** bouches d'égout vidangées
- **4** débouchages de branchement
- **1/1** surverse équipée en autosurveillance

➤ L'entretien et exploitation des stations de pompage



➤ Renouvellement d'équipements sur stations de pompage





Indicateurs de performance	2017	2018	2019
Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %	0 %	0 %
Nombre de points de réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	14	9	0
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	100	100	100

Exploitation des réseaux et stations de pompage

Il n'y a pas eu d'intervention particulière sur les 2 stations de pompage.

➤ Le Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement (CIPA)

	2017	2018	2019
Domestiques	27	13	5
Assimilables Domestiques	6	3	1
Usagers non Domestiques	1	0	0
Total	34	16	6

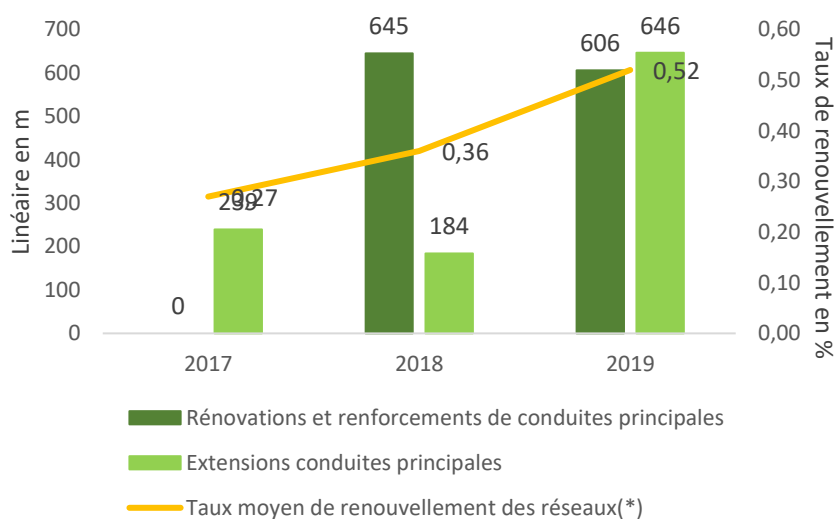
INDUSTRIELS RACCORDÉS A VOS RÉSEAUX

Autorisation et charges rejetées

Industriels

Brasserie La Mercière à COSSWILLER
 Copakest à WASSELONNE
 Fair'Belle à WASSELONNE
 Hansgrohe à WASSELONNE
 Ott imprimeur à WASSELONNE
 Setral à ROMANSWILLER

6 Industriels dont 0 (*) conventionnés avec le SDEA

TRAVAUX D'INVESTISSEMENT SUR LES RÉSEAUX**Travaux de rénovation/extension de vos réseaux****Opération d'investissement sur réseaux et ouvrages**

Prévus par l'étude hydraulique du réseau d'assainissement, 2 opérations de renforcement de réseau ont été réalisées à WASSELONNE en 2019 :

- rue de Romanswiller : renforcement des réseaux d'assainissement (Ø 300 -> Ø 400) avec construction d'un bassin de pollution de 85 m³,
- rue de la Gare et rue du Moulin : renforcements respectifs Ø 600 -> Ø 800 et Ø 1100 -> Ø 1400.

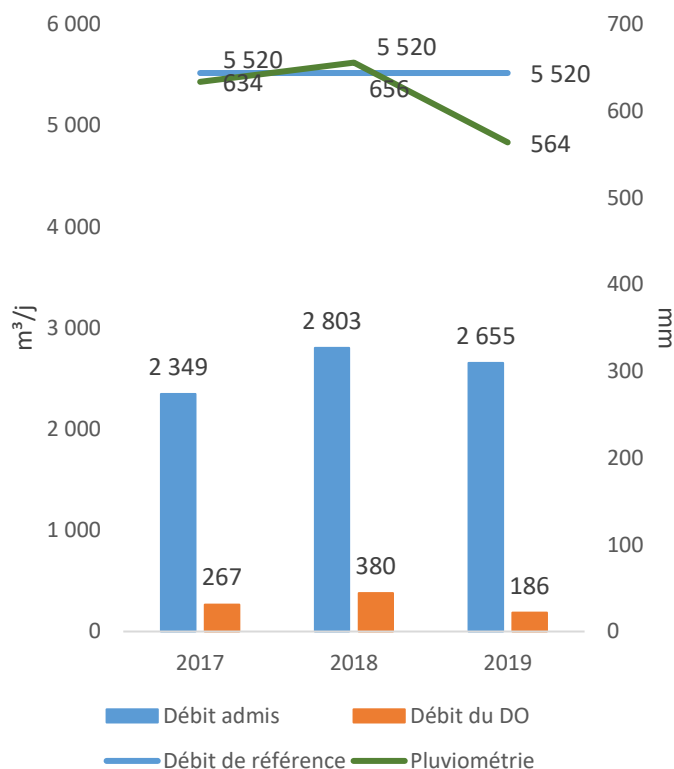
Dans le cadre de la lutte contre les coulées d'eaux boueuses du versant du Bubenstein, une conduite d'eaux pluviales Ø 400 mm a été posée rue des Glaïeuls. Prévue comme exutoire des futurs aménagements hydrauliques pour la prévention des inondations, elle reprend également les eaux pluviales de la rue des Jasmins (lotissement Champs Fleuris) et de la rue des Glaïeuls.



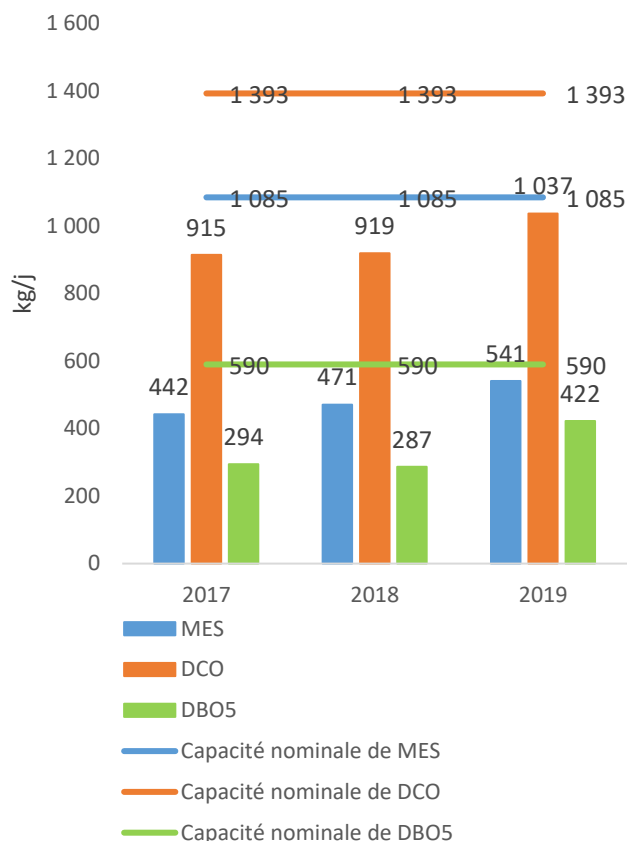
ÉPURATION DE VOS EAUX USÉES ET PLUVIALES

LA FILIÈRE EAU

➤ Évolution des débits moyens entrant sur la station



➤ Évolution des charges moyennes entrant sur la station



La charge hydraulique représente **75 %** de la valeur nominale, contre **74 %** pour la charge organique.

Indicateurs par station d'épuration	Taux de charge hydraulique (*)	Taux de pollution	Taux de boues évacuées selon filière conforme	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration sans surverse
Wasselonne	75 %	74 %	100 %	100 %	100 %

Indicateurs de performance	2017	2018	2019
Conformité des équipements d'épuration	100 %	100 %	100 %
Conformité de la performance des équipements d'épuration	96 %	98 %	98 %
Conformité de la performance des équipements d'épuration sans surverse	100 %	100 %	100 %

Bilan de fonctionnement et Travaux

Dans le cadre du dossier « Loi sur l'eau » qui a abouti à la délivrance d'un nouvel arrêté préfectoral le 2 mars 2020, les capacités nominales (hydraulique, organique) ont été redéfinies selon les critères actuels de dimensionnement. Ces valeurs actualisées ont d'ores et déjà été intégrées dans les graphiques et calculs ci-dessus.

L'année 2019 est marquée par une baisse des volumes moyens admis (- 5,3 % ; 2 655 m³/j en 2019 contre 2 803 m³/j en 2018) et déversés (- 51 % ; 186 m³/j en 2019 contre 380 m³/j en 2018), en lien avec une pluviométrie plus faible. Le volume admis a représenté plus de 93 % du volume arrivant (88 % en 2018) étant précisé que le volume surversé fait l'objet d'un traitement de dégrillage depuis 2017 et correspond à un effluent fortement dilué car survenant en temps de pluie.

Les charges organiques et particulières admises sont quant à elle en hausse d'après les cinquante-deux mesures réalisées. Ce phénomène est en partie lié à une concentration des effluents du fait de la baisse des débits, cependant le phénomène est assez marqué par rapport à l'évolution du débit. La mesure du débit est quotidienne alors que les mesures pour les MES et DCO sont hebdomadaires et mensuelles pour la DBO5. L'échantillonnage est donc plus aléatoire que pour le débit, quelques journées avec des charges particulièrement élevées ont été observées en 2019, entraînant une hausse des charges moyennes. La journée du 18 juillet a été particulièrement chargée (165 % de la capacité pour les MES et 200 % pour la DCO), cet événement ne s'explique ni par la météo ni par une opération particulière sur le réseau.

Sur la base du paramètre DCO, le plus représentatif de la pollution organique, la quantité de pollution traitée correspond en moyenne à 9 430 équivalents-habitants (hypothèse : 110 g DCO/EH/j).

Depuis 2016, la conformité est appréciée selon l'arrêté du 21/07/2015, intégrant la charge estimative des volumes déversés (surverse en tête dans la limite du débit de référence) dans les calculs de la pollution rejetée. Deux indicateurs de conformité sont dorénavant calculés :

- sans tenir compte des surverses pour apprécier l'efficacité du traitement épuratoire,
- avec prise en compte des surverses pour répondre au mode de calcul de la nouvelle réglementation.

Pour 2019, les indicateurs sont de 100 % sans surverse.

En tenant compte des surverses, le pourcentage de bilans conformes (conformité de la performance des équipements d'épuration) est de 98 % (1 bilan non conforme sur cinquante-deux, le 3 avril pour les MES).

La conformité globale du rejet en application de l'arrêté de rejet et de ses tolérances (conformité de la performance des ouvrages d'épuration) est de 100 %. En effet, pour cinquante-deux bilans 24h réalisés l'arrêté préfectoral tolère jusqu'à 4 dépassements des limites de rejet.

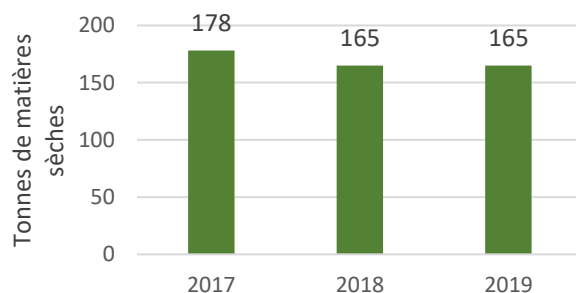
Les principaux travaux réalisés sur la station d'épuration sont :

- remplacement de la benne de stockage des sables,
- rénovation du dégrilleur au niveau du prétraitement,
- remplacement du préleveur d'entrée,
- remplacement de la pompe de recirculation 3.

EXPLOITATION DES STATIONS D'ÉPURATION

LA FILIÈRE BOUE

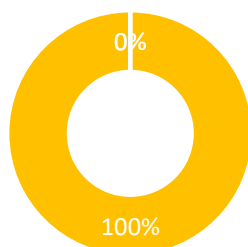
> Évolution pluriannuelle de la production de boues sur la station

**À noter**

La totalité des boues produites est éliminée en compostage externalisé, sur la plateforme de la société Alsace Bossue Compost à ZITTERSHEIM.

Les teneurs en éléments traces métalliques et en composés-traces organiques mesurées dans les boues sont inférieures aux valeurs limites réglementaires. Les paramètres marquants sont comme d'habitude le cuivre (41 % de la norme) et le zinc (28 % de la norme).

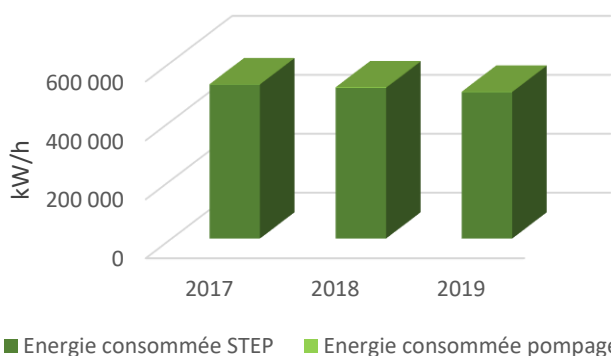
> Éliminations des boues



- Élimination des boues par épandages directs
- Élimination des boues non conformes
- Élimination des boues par compostage

ÉNERGIE CONSOMMÉE

POUR POMPAGE (PPEU) ET STATION D'ÉPURATION (STEP)

**À noter**

Avec 497 085 kWh consommés en 2019, la consommation d'énergie de la station d'épuration est en légère baisse de 2,7 % par rapport à 2018.

La consommation électrique des 2 stations de pompage est marginale (1 437 kWh en 2019).

VOTRE ACTUALITÉ

ZOOM SUR TRAVAUX EFFECTUÉS ET À VENIR

Le périmètre poursuit la réalisation des opérations découlant de l'étude diagnostic réalisée en 2017-2018. L'année 2020 verra la réalisation des bassins de pollution de COSSWILLER (250 m³) et de ROMANSWILLER (130 m³) et des régulations du débit de sortie vers les collecteurs intercommunaux aboutissant à la STEP via les réseaux traversant WASSELONNE.

L'opération suivante portera sur la reconversion de l'ancien silo à boues de la station d'épuration de WASSELONNE en bassin de pollution de 1 300 m³, avec la réalisation des études de détail et du dossier de consultation en 2020.

Au niveau de la STEP, la conduite en inox située entre le dégraisseur-dessableur et le bassin d'aération qui est limitante, sera remplacée en 2020 par un diamètre supérieur afin d'augmenter le débit admis.

AUTRES INFORMATIONS

Nouvel arrêté préfectoral relatif au système d'assainissement du Périmètre de Wasselonne & Environs :

Le système d'assainissement bénéficie d'un nouvel arrêté préfectoral, délivré en date du 2 mars 2020, après instruction par les services de l'Etat du dossier "Loi sur l'Eau" réalisé par le bureau d'études OTE. Cet arrêté marque l'aboutissement du volet diagnostic épuratoire et milieu mené dans le cadre de l'étude diagnostic pour mettre en cohérence l'arrêté préfectoral de 1998 avec les évolutions réglementaires et les évolutions de l'urbanisme.

Les principaux changements résultant du nouvel arrêté préfectoral, par rapport à celui du 21 septembre 1998 sont :

- Redéfinition de la capacité de la station :

- * 9 833 équivalents habitants au lieu de 7 700 EH
- * 590 kg/j de DBO5 au lieu de 460 kg/j
- * 2 517 m³/j en temps sec contre 2 310 m³/j
- * 5 520 m³/j en temps de pluie (= débit de référence) contre 3 840 m³/j

- Redéfinition des normes de rejet à respecter :

- * Les exigences sont similaires pour les paramètres de base (DBO5, DCO, MES, et NH4)
- * Intégration du niveau de rejet pour le paramètre phosphore total (1,5 mg/l ou 80 % d'abattement)

Adaptation de l'organisation territoriale du SDEA :

Historiquement rattaché au Territoire Ouest du SDEA, le Périmètre de Wasselonne & Environs relève du Territoire Centre Sud à compter de 2020. Adoptée en Assemblée Générale de décembre 2019, cette adaptation de l'organisation territoriale du SDEA vise à optimiser les synergies avec l'échelon communautaire et la gouvernance des périmètres Eau, Assainissement et GEMAPI.



JE NE JETTE PAS TOUT À L'ÉGOÛT !

Nous recourons à de grandes quantités d'eau pour nos tâches quotidiennes. Toute l'eau utilisée dans une maison doit être évacuée vers un réseau d'assainissement. Ce réseau est appelé à tort « tout à l'égout », car il n'est pas destiné à tout recevoir.

La composition des eaux usées est en effet très importante pour une épuration réussie avant rejet au milieu naturel. Certains produits ne doivent pas être déversés dans les évier, équipements sanitaires et toilettes, mais impérativement déposés dans les poubelles, déchetteries et pharmacies. Adopter des gestes simples et éco-citoyens permettront aux stations d'épuration de continuer à fonctionner correctement et économiquement pour le confort de chacun et la préservation de l'environnement. Pour assurer le bon fonctionnement du réseau d'assainissement, chacun de nous peut agir en triant ses déchets.

QUELLES SONT LES CONSÉQUENCES SI JE JETTE TOUT À L'ÉGOÛT ?

- > Obstruction des réseaux et donc des stations d'épuration
- > Augmentation du prix de l'eau avec un processus d'assainissement plus poussé

PEUT-ON JETER LES LINGETTES DANS LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT ?

Il ne faut pas jeter les lingettes dans le réseau d'assainissement, elles sont un véritable fléau pour celui-ci. Jetées dans les toilettes, les lingettes causent de sérieux dysfonctionnements dans les stations de pompage et d'épuration : elles bouchent et détériorent les pompes de relèvement, obstruent les grilles des stations d'épuration et sont parfois à l'origine de pannes importantes.

Ainsi, l'eau peut parfois ne plus être relevée et faire déborder le réseau d'assainissement vers le milieu naturel ou interrompre la bonne épuration des eaux, polluant ruisseaux, rivières, nappes phréatiques... Des conséquences plus que dommageables, car elles augmentent le coût de l'assainissement, et donc de la facture d'eau.

AYEZ "L'ÉCO-REFLEX"

TYPES DE PRODUITS	OÙ LES JETER	CONSÉQUENCES
 Épluchures fruits et légumes	Compostage, déchets ménagers	Coûts de traitement superflus.
 Les substances chimiques peinture, solvants, diluants, désinfectant et hydrocarbures	Déchetterie	Perturbations sur le fonctionnement des stations d'épuration.
 Les médicaments	Pharmacie	Molécules non traitées par les stations d'épuration : conséquences directes sur la physiologie des organismes aquatiques.
 Les huiles et les graisses friture, cuisson, huile de vidange...	Déchetterie	Diminution des performances des stations d'épuration.
 Les objets solides : les mégots, les couches, les protections hygiéniques, les cotons tiges, les rouleaux de papier-toilettes.	Poubelles, Déchetterie	Obstruction, détériorations des pompes de relevage, ayant un impact sur le coût de l'assainissement.

JETEZ LES LINGETTES DANS VOTRE POUBELLE !

Les lingettes sont souvent dites "biodégradables". En réalité, elles ne le sont pas si vous les jetez au réseau d'assainissement (par exemple dans vos toilettes), elles n'ont pas le temps suffisant pour se dégrader avant leur arrivée dans les stations d'épuration.



GLOSSAIRE

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DÉFINITIONS

- **EU** : Eaux usées
- **PPEU** : Station de pompage EU
- **STEP** : Station d'épuration
- **TMS** : Tonnes de matière sèche (quantité de boues sans l'eau qu'elles contiennent)
- **MES** : Matières en suspension
- **CIPA** : Contrôle des Installations Privatives d'Assainissement
- **DCO** : Demande Chimique en Oxygène
- **DBO5** : Demande Biologique en Oxygène à 5 jours
- **Capacité nominale** : Capacité de traitement théorique de la station pour un type de pollution donné
- **Auto-surveillance** : Mesure des rejets d'effluents par les déversoirs d'orage
- **Industriel conventionné** : Entreprises bénéficiant d'un contrat spécifique pour garantir le principe pollueur-payeur
- **Assimilables Domestiques** : Entreprises peu polluantes bénéficiant d'un régime de droit au raccordement spécifique
- **Usagers Non Domestiques** : Usagers devant bénéficier d'une autorisation spéciale afin de rejeter leurs eaux usées au réseau public du fait de leur caractère polluant

DÉFINITION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

source : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs>

- **Prix TTC du service au m³ pour 120 m³** : Prix moyen pour une consommation de 120 m³, toutes redevances des agences de l'État et TVA comprises.
- **Durée d'extinction de la dette** : Encours de la dette rapportée à l'épargne brute (déterminée par la différence entre recettes d'exploitation et dépenses d'exploitation).
- **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées** : Indicateur sur 120 points mesurant un ensemble de bonnes pratiques de gestion des réseaux (élaboration et suivi des plans, gestion des interventions en temps réel...) – Voir la fiche descriptive complète sur le site : <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p203.2b>.
- **Taux moyen de renouvellement des réseaux** : Moyenne sur les 5 dernières années sur la longueur des réseaux renouvelés ou rénovés par rapport à la longueur totale du réseau.
- **Taux de charge hydraulique** : Débit entrant par rapport à la capacité nominale de la station.
- **Taux de desserte des réseaux de collecte des eaux usées** : Pourcentage d'abonnés raccordables et raccordés au réseau d'assainissement, par rapport au nombre d'abonnés résidant en zone d'assainissement collectif.
- **Débit déversé dans le cadre de l'auto-surveillance en m³** : Débit annuel rejeté par les déversoirs d'orage de capacité supérieure à 2 000 équivalents-habitants
- **Indice de connaissance des rejets en milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées** : Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des déversoirs d'orage, trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution...) – Formule de calcul: Voir la fiche descriptive complète - <http://www.services.eaufrance.fr/observatoire/indicateurs/p255.3>



➤ Liste des indicateurs et résultats

	Indicateurs descriptifs des services	
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	7 454
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	6
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	165 t MS
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ (valeur au 01/01/2019)	2,00 € TTC
	Indicateurs de performance	
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99 %
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	96
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	ND
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100 %
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	1 961 €
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0 %
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	0
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,52 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	98 %
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	100
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	0 an
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	ND
P258.1	Taux de réclamations	0,25 ‰

*ND = non disponible (indicateurs en cours de définition par le MEEDDAT)